



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE BRESSEY-SUR-TILLE - 21560

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Note de synthèse

Séance du 10 Mars 2026

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M 57).

Cette note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Commune de Bressey-sur-Tille. La mise à disposition de celle-ci au public en vertu de l'article L. 2313-1 du C.G.C.T. s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par:

- consultation sur place au service administratif de la Mairie,
- envoi dématérialisé via Internet sur simple demande formulée à l'adresse: mairie-bressey@netcourrier.com,
- consultation sur le site de la Commune de Bressey-sur-Tille.

Le compte administratif 2025 du C.C.A.S. de la Commune de Bressey-sur-Tille retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025. Il est concordant avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

I – Section de fonctionnement, dépenses

Le compte administratif 2025 est arrêté en section de fonctionnement dépenses à la somme de 3 540,07 €. À titre indicatif, les dépenses de fonctionnement 2024 étaient de 3 429,07 €. Par rapport à 2024 les dépenses totales de fonctionnement ont donc augmenté de 111,00 €.

a) Le montant des charges à caractère général (chapitre 011)

Il s'est élevé à la somme de 3 360,07 €; en 2024, il était arrêté à la somme de 2 868,07 €. Le montant des dépenses liées à ce chapitre est donc en augmentation de 492,00 €.

Les dépenses enregistrées sur ce chapitre concernent l'achat de colis de Noël composés de cartes cadeaux et de friandises (papillotes et chocolat) offerts par le C.C.A.S. à toute personne âgée de 70 ans et plus au 31 décembre 2025 et domiciliée sur le territoire de la commune, à savoir 48 personnes seules et 32 couples.

Par rapport aux prévisions budgétaires, 82,6 % des crédits ouverts ont été consommés.

b) **Le montant des charges de personnel** (chapitre 012)

Il s'est élevé à la somme de 180,00 €, il était de 171,00 € en 2024; les charges de personnel ont donc été augmentées de 9,00 € par rapport à 2024. Elles correspondent uniquement aux cotisations «accidents du travail» dues à l'URSSAF pour l'ensemble des membres bénévoles élus ou désignés du C.C.A.S..

Par rapport aux prévisions budgétaires, 100,00 % des crédits ouverts ont été consommés.

c) **Le montant des atténuations de produits** (chapitre 014): Néant.

d) **Le montant des APA** (chapitre 016): Néant.

e) **Le montant des RSA / Régularisations de RMI** (chapitre 017): Néant.

f) **Le montant des autres charges de gestion courante** (chapitre 65)

En 2025, aucune autre charge de gestion courante n'a été constatée; contre 390,00 € en 2024; les charges de gestion courante ont donc diminué de 390,00 € par rapport à 2024.

Les dépenses enregistrées sur ce chapitre sont relatives aux aides financières exceptionnelles accordées au bénéfice d'administrés ayant de faibles ressources afin de les aider à assumer certaines de leurs charges. En 2025, aucune aide financière n'a été demandée au C.C.A.S. de Bresse-sur-Tille.

Par rapport aux prévisions budgétaires, 0 % des crédits ouverts ont été consommés.

g) **Le montant des frais de fonctionnement des groupes d'élus** (chapitre 6586): Néant.

h) **Le montant des charges financières** (chapitre 66): Néant.

i) **Le montant des charges spécifiques** (chapitre 67): Néant.

j) **Le montant des dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)** (chapitre 68): Néant.

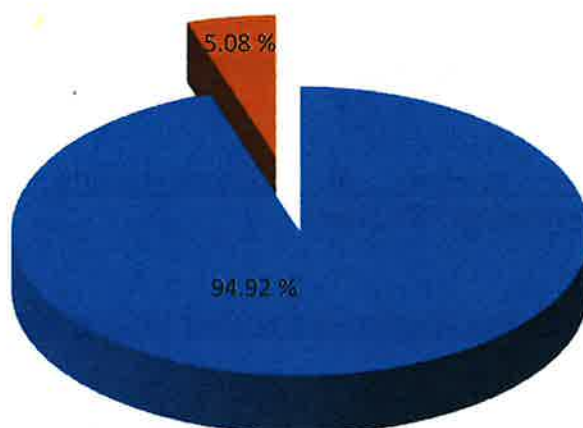
k) **Le montant du virement à la section d'investissement** (chapitre 023): Néant.

l) **Le montant des opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 042): Néant.

m) **Le montant des opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement** (chapitre 043): Néant.

Section de fonctionnement, dépenses

■ Charges à caractère général: 3 360,07 €	■ Charges de personnel: 180,00 €
■ Atténuations de produits: 0 €	■ APA: 0 €
■ RSA / Régularisations de RMI: 0 €	■ Autres charges de gestion courante: 0 €
■ Frais de fonctionnement des groupes d'élus: 0 €	■ Charges financières: 0 €
■ Charges spécifiques: 0 €	■ Dotat° aux provisions, dépré° (semi-budgétaires): 0 €
■ Virement à la section d'investissement: 0 €	■ Opérat° ordre transfert entre sections: 0 €
■ Opérat° ordre intérieur de la section: 0 €	



II – Section de fonctionnement, recettes

Le compte administratif 2025 est arrêté en section de fonctionnement recettes à la somme de 4 000,00 €. À titre indicatif, les recettes de fonctionnement 2024 étaient de 2 220,88 €. Par rapport à 2024 les recettes totales de fonctionnement ont donc augmenté de 1 779,12 €.

- a) Le montant des atténuations de charges (chapitre 013): Néant.
- b) Le montant des APA (chapitre 016): Néant.
- c) Le montant des RSA / Régularisations de RMI (chapitre 017): Néant.
- d) Le montant des produits des services (chapitre 70)
En 2025, aucun produit des services n'a été comptabilisé; contre 220,88 € en 2024.
Pour mémoire, dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (D.S.P.) du Crématorium situé à Mirande, le délégataire a en charge la collecte et le recyclage des résidus métalliques issus de la crémation. Le produit de la valorisation du recyclage est versé aux C.C.A.S. des communes membres de Dijon Métropole, avec une répartition effectuée au prorata des derniers chiffres de population légale. Au cours de l'exercice 2025, aucune recette n'a été reversée par Dijon Métropole au C.C.A.S. de Bresse-sur-Tille.
- e) Le montant des impôts et taxes (chapitre 73): Néant.
- f) Le montant de la fiscalité locale (chapitre 731): Néant.

g) **Le montant des dotations et participations** (chapitre 74)

Il a atteint la somme de 4 000,00 €, il était de 2 000,00 € en 2024 soit en augmentation de 2 000,00 € (+ 100 %). La recette de ce chapitre représente uniquement la participation de la Commune de Bresse-sur-Tille attribuée au C.C.A.S..

h) **Le montant des autres produits de gestion courante** (chapitre 75): Néant.

i) **Le montant des produits financiers** (chapitre 76): Néant.

j) **Le montant des produits spécifiques** (chapitre 77): Néant.

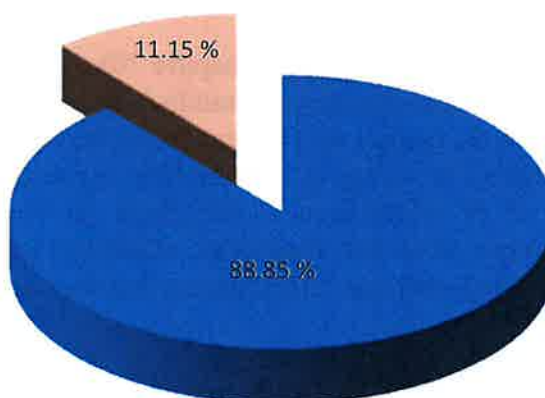
k) **Le montant des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions (semi-budgétaires)** (chapitre 78): Néant.

l) **Le montant des opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 042): Néant.

m) **Le montant des opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement** (chapitre 043): Néant.

Section de fonctionnement, recettes

■ Atténuations de charges: 0 €	■ APA: 0 €
■ RSA / Régularisations de RMI: 0 €	■ Produits de services: 0 €
■ Impôts et taxes: 0 €	■ Fiscalité locale: 0 €
■ Dotations et participations: 4 000,00 €	■ Autres produits de gestion courante: 0 €
■ Produits financiers: 0 €	■ Produits spécifiques: 0 €
■ Reprises sur amor., dépré°, provis° (semi-budgét.): 0 €	■ Opérat° ordre transfert entre sections: 0 €
■ Opérat° ordre intérieur de la section: 0 €	■ Excédent antérieur reporté: 501,76 €



III – Résultats de la section de fonctionnement

Compte tenu du montant des recettes de fonctionnement réalisé, soit 4 000,00 €, et du montant des dépenses de fonctionnement réalisé, soit 3 540,07 €, le résultat de l'exercice 2025 laisse apparaître un excédent de 459,93 €. Pour mémoire, en 2024, il avait été constaté un résultat d'exercice de - 1 208,19 € et un résultat de clôture de 501,76 €. En raison du report cumulé de l'exercice antérieur 2024, le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 présente un excédent cumulé de 961,69 €.

IV – Section d'investissement, dépenses

Néant.

V – Section d'investissement, recettes

Néant.

VI – Résultats de la section d'investissement

Néant.

VII – Résultats global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2025, toutes sections confondues, est arrêté à la somme de:

• Section de fonctionnement	+ 961,69 €
• Section d'investissement	0 €
• Total global	+ 961,69 €

VIII – État des reports 2025

a) Dépenses

Néant.

b) Recettes

Néant.

IX – Autres données du budget

a) Informations statistiques: Au 1^{er} janvier 2025, la population totale de Bressey-sur-Tille (source I.N.S.E.E.) était de 1 124. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2024, elle était de 1 136.

b) Acquisitions et cessions immobilières: Néant.

c) Engagements financiers: Néant.

d) État de la dette: Néant.

Fait à Bressey-sur-Tille, le 10 Mars 2026

L'Adjointe au Maire,

S. BAUMGART

